



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE

Service Espace Rural, Risques,
Environnement
Bureau Milieux aquatiques

Dossier suivi par : Roger OSTERMEYER

NOTE

Bilan de la situation hydrologique en Creuse au 08 septembre 2020

- Débits des rivières :

Un arrêté préfectoral cadre du 2 juillet 2019 fixe en Creuse différentes catégories de débits de crise, à partir desquels des mesures de restriction adaptées sont mises en œuvre. Le tableau joint en annexe présente l'évolution de la situation.

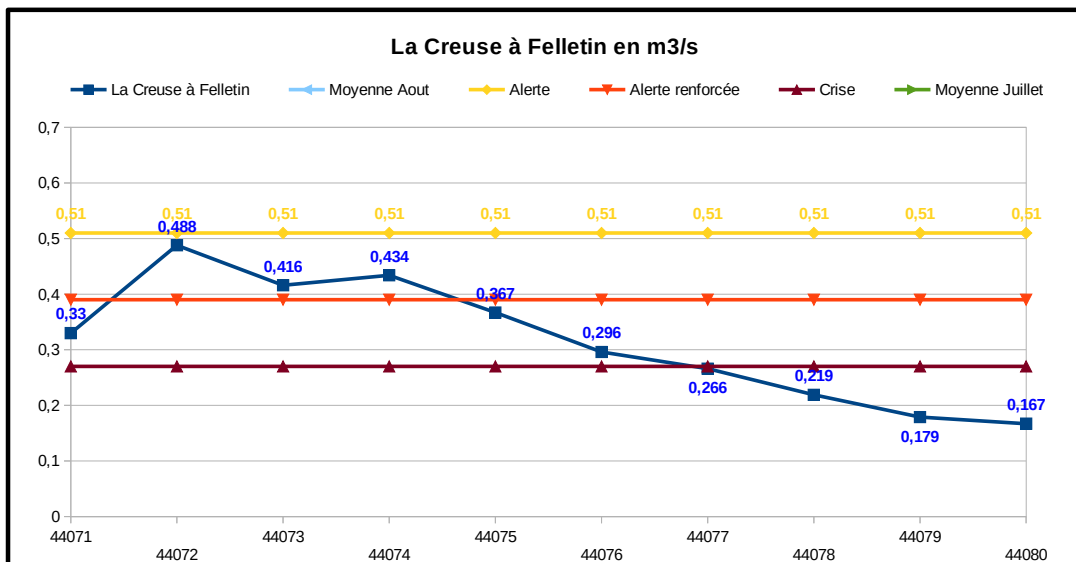
Ainsi, au 08 septembre 2020 (derniers débits disponibles du 06 septembre), la situation des cours d'eau est la suivante :

Parmi les débits des 10 cours d'eau surveillés, un seul est au-dessus du seuil d'alerte (Petite Creuse), 2 sont sous le seuil d'alerte (Vige et Rozeille), 2 sont sous le seuil d'alerte renforcée (Gartempe, Creuse à Glénic), et 5 sont sous le seuil de crise (Taurion, Creuse à Felletin, Cher, Voueize et Tardes). Il n'y a pas de zonage départemental net, sauf sur le bassin du Cher une fois encore en situation très critique.

En valeur moyenne sur les 10 cours d'eau, leur débit au 6 septembre représente 16 % de la moyenne mensuelle de septembre. Les débits actuels sont donc particulièrement bas.

Bien qu'ayant fluctué au cours des derniers jours, particulièrement après les pluies du week-end du 29-30 août, les remontées constatées ont été irrégulières et n'ont pas été durables. Cela dénote une absence de réserves à même de soutenir les débits d'étiage. La tendance générale des derniers jours est à la baisse.

La courbe ci-dessous illustre la tendance des débits des rivières creusoises sur les derniers jours :



- Réseau « Onde » :

Le réseau Onde d'observations des assecs sur les rivières de petit calibre du département montre une situation critique, 20 cours d'eau sur 34 étant en assec complet, et aucun n'étant noté en « écoulement visible acceptable » (situation au 25/08, avant la vague de pluies des 29/30 août). La note globale était au 25/08 de 3,09 sur 10, très basse.

- Niveau des eaux souterraines :

Le BRGM a fait parvenir ses données communiquées en pièces jointes : malgré les petites recharges ponctuelles dues aux pluies orageuses du mois d'août, la tendance globale pour le mois

est une baisse du niveau des piézomètres. Tous les niveaux des nappes sont inférieurs à la moyenne, parfois très bas comme sur le Nord du bassin de la Gartempe (Saint-Agnant de Versillat).

La situation reste un peu meilleure qu'en 2019, année où des niveaux historiquement bas avaient été constatés très tôt en saison.

En revanche, l'absence de pluies attendues dans les prochains jours va entraîner la poursuite de la vidange des nappes, qui atteignent déjà des niveaux inférieurs à ceux de 2018.

- Pluviométrie :

Les précipitations agrégées du mois d'août montrent un déficit mensuel moyen de 19 % sur le département. Mais les cumuls sont très hétérogènes, avec des déficits accentués de l'ordre de 50 % à Aubusson et Chambonchard, alors que d'autres stations sont excédentaires (Bourganeuf, Boussac, La Courtine).

Cette hétérogénéité fait écho à celle constatée au niveau des débits des cours d'eau.

La pluviométrie estivale est déficitaire de 20 %, après une recharge hivernale correcte qui a heureusement amorti les effets de la sécheresse, contrairement à 2019.

La température moyenne d'août est de 2°C au-dessus de la normale, ce qui fait d'août 2019 le troisième mois d'août le plus chaud depuis 1959.

Les prévisions météorologiques à 15 jours n'annoncent pas de pluie significatives. Les températures seront supérieures aux normales.

- Humidité des sols :

L'humidité des sols, qui s'était relevée au niveau du 2ème décile sec fin août, repart à la baisse et atteint le dernier décile sec. La sécheresse des sols est plus accentuée sur le Nord du département.

- Eau potable :

Il ne nous a pas été fait part récemment de problèmes en lien avec l'eau potable. Une vigilance est à conserver en ce qui concerne la Gartempe, alimentant en partie la ville de Guéret, qui est descendue à 152 l/s à Saint-Victor le 6 septembre, en baisse continue. Le débit réservé à l'aval au niveau de la prise d'eau de Guéret est de 170 l/s (débit en-deça duquel la ville ne peut réglementairement plus prélever), il n'est pas inenvisageable que ce débit réservé soit atteint, comme en 2019, en l'absence de pluies significatives au cours des 15 prochains jours.

- Conclusion :

Au vu des prévisions météorologiques et du débit des cours d'eau à des niveaux particulièrement bas, il a été décidé fin août à titre provisoire de proroger jusqu'au 30 septembre l'arrêté du 6 août 2020 plaçant le département en situation de crise.

Compte tenu de la situation actuelle et à venir, il est proposé de confirmer cet arrêté de prorogation n° 23-2020-09-01-002 du 31 août 2020.

Evolution des débits des cours d'eau et des niveaux de sécheresse au niveau des stations de référence du département

Stations de référence	Etat de sécheresse au 8 septembre 2020
La Gartempe (Saint-Victor-en-Marche)	Sous le seuil d'alerte renforcée
Le Taurion (Pontarion)	Sous le seuil de crise
La Vige (Saint-Martin-Sainte-Catherine)	Sous le seuil d'alerte
La Creuse (Felletin)	Sous le seuil de crise
La Rozeille (Moutier-Rozeille)	Sous le seuil d'alerte
La Petite Creuse (Fresselines)	Au-dessus du seuil d'alerte
La Voueize (Gouzon)	Sous le seuil de crise
La Tardes (Chambon-sur-Voueize)	Sous le seuil de crise
Le Cher (Chambonchard)	Sous le seuil de crise